

PLAN DE LUTTE CONTRE ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE

UN PLAN TERRITORIAL ET PARTENARIAL

La ville de Saint-Nazaire et plus particulièrement le Pôle prévention seniors a été plébiscitée par les acteurs du territoire afin de coordonner et animer la question de l'isolement des personnes âgées à domicile. La Ville de Saint-Nazaire et son CCAS ont bien conscience de l'enjeu du sujet et mesurent l'importance de la co-construction pour davantage de pertinence. Un plan de lutte contre l'isolement des personnes âgées à domicile, en associant les acteurs locaux a donc vu le jour.

LE CCAS COMME COORDINATEUR

En 2020, le contexte sanitaire a nécessité la mise en place d'une organisation expérimentale de liens du CCAS avec les structures présentes sur le territoire. L'année suivante le CCAS se positionna comme coordinateur, mobilisateur des actions menées par les différents partenaires sur ce sujet et comme l'animateur des coopérations. Un séminaire est mis en place en 2021 afin de partager une définition commune et de co-décider d'actions prioritaires à entreprendre. Puis en 2022 une charte partenariale, outil fondateur du réseau des partenaires de Saint-Nazaire, est signée. En 2023 les équipes du Pôle Prévention seniors ont été renforcées afin de mieux coordonner le projet.



Saint-Nazaire

Ville Amie des Aînés depuis 2019

Saint-Nazaire (44)

Publiée le 13.10.2023

OBJECTIFS :

- Renforcer la politique territoriale de proximité en animant et coordonnant l'action des différents acteurs sur le territoire.
- Se doter d'une capacité d'observation sur Saint-Nazaire, intégrée aux missions des dispositifs et partenariats existants, et réaliser une enquête statistique au moins tous les cinq ans.
- Créer des outils de repérage, d'évaluation et d'orientation.
- Articuler l'action citoyenne avec celle des acteurs institutionnels et des professionnels.

PRATIQUE :

- Développer un plan territorial et partenarial de lutte contre l'isolement des personnes âgées à domicile.
- Mise en place d'un comité de suivi (CCAS, Ville Amie des Aînés, CLEA, Unis-Cité, les Petits Frères des Pauvres, Maisons de quartier).

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES ISOLÉES

En 2021, un comité de suivi a été mis en place, de façon à rassembler les acteurs identifiés sur le sujet.

Cette instance a divers objectifs. Il s'agit de définir les enjeux de l'isolement, partager une définition commune, se connaître et se reconnaître. Il faut par la suite organiser des temps de travail permettant de créer des outils communs et faire des ateliers de formation.

Son rôle est ainsi d'assurer un suivi des actions initiées autour de la lutte contre l'isolement, les évaluer et les ajuster le cas échéant. Le comité de suivi doit veiller à faire évoluer, enrichir et compléter la feuille de route partagée, et choisir les priorités en matière de mise en œuvre des actions. Il doit coconstruire et décliner les outils opérationnels du réseau, entretenir et développer l'interconnaissance.

D'autres acteurs seront associés afin de permettre de participer au repérage des personnes isolées et développer de nouvelles réponses à apporter aux différents besoins (professionnels de santé, acteurs du social et médicosocial, secouristes, facteurs, gardiens, voisins, commerçants et tout citoyen).

Le conseil des aîné.es est lui aussi associé au comité de suivi de ce projet. Ils apportent ainsi leur vision du sujet et sont eux - mêmes porteurs de solutions. Il est également souhaité globalement d'accompagner les initiatives citoyennes d'âges différents. Pour finir, ce projet nécessite d'être à l'écoute des besoins des personnes âgées isolées, sans quoi les réponses apportées ne seraient adaptées.

DES EFFETS DANS LA DURÉE

Le comité de suivi est chargé d'évaluer l'impact des actions menées. En organisant l'échange entre les acteurs locaux, le CCAS souhaite mettre en place un observatoire de l'isolement permettant:

- d'apporter du contenu objectif.
- d'aiguiller les décisions pour adapter les politiques publiques aux réalités des besoins de la population.
- de donner de la matière pour défendre les intérêts de sa collectivité auprès des financeurs.

La démarche partenariale est en cours de développement. Les associations du comité ont signé une charte partenariale commune. Des formations ont été mises en place et les enjeux d'inter-connaissance ont débuté. Ce projet aura des effets dans la durée.

L'équipe du Pôle Prévention Seniors a été renforcée de façon à donner les moyens à une coordination pérenne et renforcer l'action auprès du public senior très isolé.



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville de Saint-Nazaire, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part: contact@rfvaa.com

